



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, le 27 janvier 2016

Projections des effectifs scolaires en Guyane

Près de 120 000 élèves attendus dans les premier et second degrés d'ici 2030

Collection «Insee Analyses Guyane»

A l'horizon 2030, le système éducatif guyanais devrait accueillir près de 120 000 élèves dans les premier et second degrés, soit une hausse de 55 % des effectifs par rapport à 2015. La population guyanaise devrait augmenter de 45 % et compterait 386 400 habitants dont deux sur cinq âgés de moins de 20 ans. Dans ce contexte démographique remarquable, le rectorat et l'Insee ont réalisé une étude de prospective sur l'évolution des effectifs d'élèves pour proposer une offre adaptée aux besoins de la population.

Début 2015, 44 050 élèves sont scolarisés dans les établissements du premier degré, public ou privé. Ils sont 2 200 de plus qu'au début de l'année 2010, ce qui représente une évolution de 5,3 %. Cayenne et Kourou, ont vu leurs effectifs d'élèves stagner. À l'inverse, les effectifs ont fortement augmenté à Saint-Laurent-du-Maroni (1 000 élèves de plus) et Macouria (600 de plus). En 2030, selon le scénario médian, le premier degré devrait accueillir près de 65 000 enfants, soit 21 400 élèves supplémentaires par rapport à 2015.

Dans le second degré, 33 600 élèves sont scolarisés en Guyane au début de l'année 2015, soit 3 850 de plus qu'il y a cinq ans. Les effectifs scolaires ont augmenté de 13 % sur la période. Cette progression est tirée essentiellement par les communes de l'Ouest Guyanais qui représentent la moitié des élèves supplémentaires scolarisés au collège. En 2030, le second degré devrait accueillir près de 55 000 élèves, soit 21 300 élèves supplémentaires par rapport à 2015.

EMBARGO : Ne pas diffuser avant le 29 janvier 2016 à 12 heures

Contacts presse :

Valérie Eloi : 0594 29 73 28 ; valerie.eloi@insee.fr (Insee)

Aude ANDRE : 0594 27 21 31 ; aude.andre@ac-guyane.fr (Rectorat)

Pour les lecteurs : le document sera disponible après l'embargo sur www.insee.fr/guyane, rubrique « Publications ».